

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2023

Étaient présents : Irene Lebeau, Marc Sauvaire, Gaele Jossinet, Renaud Escande, Corinne Theric, Jean-Luc Albe, Laurent Balsan, Chantal Sanch.

Absent : Jean Claude Thion, Jean Marie Poncelet, Christian Ragues

Début de séance à 17h00

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point concernant les marchés sur la commune. Accepté à l'unanimité

1) Approbation du procès-verbal du 8 avril 2023

Approbation à l'unanimité.

2) Modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2022

Mme le Maire explique que les difficultés rencontrées avec la fusion des budgets eau et général, le transfert de la compétence Eau et assainissement à la Communauté de Communes, et la fermeture de la trésorerie du Vigan ont pour conséquence la modification de l'affectation de résultat votée au conseil municipal du 25 mars 2023. Mme le Maire propose d'affecter à l'investissement au compte 1068 la somme de **7 655.60€** et le surplus, soit **958 440.90€** en recette de fonctionnement sur la ligne R002. Approbation à l'unanimité.

Mme le Maire explique que cette affectation de résultats modifie la part de l'excédent de fonctionnement reversée à la Communauté de Commune (résultat du budget Eau et Assainissement) qui a été votée et la porte à **25 925€**. Approbation à l'unanimité.

3) Décision modificative du budget primitif 2023

Compte tenu de la modification de l'affectation de résultat de l'exercice 2022, il convient de modifier le budget primitif 2023, voté en séance du 8 avril 2023.

Le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement est diminué de 33 141.50€ ; l'opération concernant la rénovation de la salle des fêtes est diminuée d'autant, compte tenu que les dépenses envisagées vont s'étaler jusqu'en 2024. Approbation à l'unanimité.

4) Modification des taux d'imposition

La préfecture nous a informé que le montant des taux votés lors de la dernière séance du conseil municipal ne respectait pas les procédures en vigueur aussi il convient de délibérer à nouveau.

Mme le Maire propose deux scénarios. Le 1er permet de conserver les ressources votées lors du dernier conseil, et un second scénario qui permet de baisser plus fortement les impôts mais qui baisse également les ressources. Mme le Maire souhaite que la commune fasse un geste pour les administrés étant donné que les autres instances territoriales ne baissent pas leurs taux et que les charges sont de plus en plus importantes pour les citoyens. Le scénario 1 est approuvé à l'unanimité.

5) Modification des emplois saisonniers de la Maison Multi-Services

Il avait été décidé lors du conseil du 11 février 2023 de recruter un agent contractuel à temps plein pour la gestion de la structure. Suite à l'appel à candidature, deux candidats se sont proposés pour partager le poste à temps non complet. Mme le Maire propose de recruter un agent contractuel saisonnier à 21h hebdomadaires du 25 avril 2023 au 06 novembre 2023 au grade d'adjoint d'animation 1ère classe échelon 2 et un autre agent contractuel saisonnier à 18h hebdomadaires du 27 avril 2023 au 05 novembre 2023 au grade d'adjoint d'animation 1ère classe échelon 2.

Par ailleurs, le poste renfort prévu pour la saison estivale à temps plein est ramené à 32h pour contenir les charges de personnel. Approbation à l'unanimité.

6) Droit de préemption pour la gestion du bar-restaurant-épicerie à Dourbies

Le bar-restaurant-épicerie est géré dans le cadre d'un bail qui prévoit un droit de préemption en cas de cession.

Les gérants actuels, qui ont repris le bail en 2022, souhaitent le revendre aussi la commune doit se prononcer pour préempter ou non. Un couple du village s'est manifesté pour reprendre. Mme le Maire propose de ne pas préempter. Approbation à l'unanimité.

7) Convention pour les cantines et frais de scolarité des écoles de St Sauveur-Camprieu, Trèves et Lanuéjols

Les enfants de la commune sont scolarisés sur les écoles de Camprieu, Trèves et Lanuéjols. Il convient de signer des conventions entre la commune de Dourbies et les différentes communes de scolarisation pour d'une part les frais de cantine à hauteur de 50% pour la commune de résidence et 50% restant à la charge des familles et d'autre part les frais de scolarité.

Approbation à l'unanimité pour la prise en charge de 50% des frais de cantine, une délibération sera prise ultérieurement concernant les frais de scolarité.

8) Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

Un appel à candidature a été lancé concernant la maîtrise d'œuvre de rénovation de la salle des fêtes. Une commission d'ouverture des offres a été réunie le 27 mai 2023.

Après étude des résultats, elle propose de retenir la candidature de M. Laurent GELLY, architecte à Montpellier, pour un montant provisoire du taux de rémunération fixé à 13.75%.

Approuvé avec 1 abstention, 7 pour.

9) Travaux d'installation d'une climatisation dans les gîtes communaux de La Rouvière

Il fait très chaud dans les gîtes de la Rouvière en période estivale sans possibilité de ventilation naturelle. Plusieurs entreprises ont été consultées mais une seule a répondu, l'entreprise 2C ENR pour un montant de 10 792.80€ HT. Décision de réaliser ces travaux approuvée avec 1 abstention et 7 pour.

10) Rénovation du chemin d'accès au pylône de relais téléphonique de Prunaret

Point reporté.

11) Désignation d'un référent déontologue

Un décret du 6 décembre 2022 instaure la possibilité pour tout élu local de consulter un « référent déontologue » chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local et qui doit être désigné par le conseil municipal

Une liste de 3 personnes est proposée par l'association des maires du Gard ; il est proposé de désigner Monsieur Guy LAÏC, avocat honoraire, ancien bâtonnier et formateur en déontologie, comme référent pour la commune de Dourbies. Approbation à l'unanimité.

12) Participation aux travaux de rénovation de l'abri de la Caumette

Un projet de rénovation de l'abri de la Caumette situé sur le massif de l'Aigoual, est porté par le ski club Mont Aigoual. Des financements ont également été demandés à la communauté de communes, les communes alentour, le PNC et une cagnotte litchee. L'aide demandée est de 300€.

Approbation à l'unanimité.

13) Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Jusqu'à présent, la nomenclature utilisée pour la comptabilité était gérée en M14. Toutes les communes devront abandonner cette nomenclature au 1^{er} janvier 2024 pour passer à la M57. Le conseil municipal doit délibérer pour choisir la version abrégée ou développée. Le conseil approuve ce changement en optant pour la version abrégée avec 6 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

14) Tarif et règlement camping municipal La Pensièrè

Les tarifs affichés au camping n'étaient pas en adéquation avec les délibérations. Mme le Maire propose au conseil municipal de délibérer ces tarifs qui diffèrent très peu de ceux qui avaient été votés aux conseils municipaux du 29 janvier 2021 et du 11 décembre 2022. Un tarif d'emplacement sans voiture à 2.50€ est ajouté. Approuvé par 6 pour, 1 abstention et 1 contre.

Les camping-cars ne sont pas acceptés en haute-saison actuellement. Mme le Maire propose d'inclure ce point au règlement intérieur du camping. Approuvé avec 7 pour et 1 abstention.

15) Aide à l'association « Aide et assistance au peuple Ukrainien »

Une association locale (Nant) organise régulièrement des voyages en Ukraine pour livrer du matériel. Le prochain voyage est d'une ambulance, des médicaments, des denrées alimentaires et du matériel. Mme le Maire propose de verser une aide de 500€ à cette association. Approuvé avec 6 pour et 2 abstentions.

16) Commission de contrôle de la liste électorale : désignation des membres.

Le mandat des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune, qui a débuté à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020 pour une durée de 3 ans, arrive à son terme.

Il s'agit de Mme Sandrine ANThERIEU (déléguee de l'administration), Mme Chantal SANCH (conseillère municipale) et M. Hervé SARRAN (délégué du Tribunal Judiciaire) ; ces personnes ont été consultées et sont d'accord pour continuer aussi Mme le Maire informe qu'elle va prendre un arrêté pour reconduire ces personnes.

17) Marché estivaux

Le conseil municipal est compétent pour décider de la création de marchés sur la commune ; le maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché.

4 marchés sont prévus cette année pendant la saison estivale. Mme le Maire présente un modèle d'arrêté et propose de ne pas faire payer les exposants. Approbation à l'unanimité.

18) Questions diverses

Un projet d'arrêté pour interdire l'accès aux massifs forestiers est en cours ; une consultation publique a été lancée, Mme le Maire a fait une communication à ce sujet sur la mailing list.

Une réunion aura lieu le 15 juin à 17h à la mairie de Dourbies avec Présence 30 pour informer la population sur les différentes aides à domicile et les financements.

Une réunion publique aura lieu le 13 juillet pour communiquer sur l'action du conseil et informer des réalisations et projets.

Fête de la transhumance le 10 juin à l'Espérou.

Les agents municipaux ont remplacé le plancher bois à l'entrée de la halle par une dalle béton. M. Albe souligne le très bon travail des agents municipaux.

Coupure EDF le 22 juin de 9h à 13h.

Clôture de la séance à 19h.